

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 27 Juin 2019

L' an 2019 et le 27 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : DARDENNE Nicole, FIORITO Marisa, FLODROPS Ingrid, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, POTH Michelle, PROFILI Maria Lina, ZAIDI Tassadit, MM : DE ANGELIS Mario, DENIS Frédéric, GROSJEAN Alain, HUSSON Philippe, LAIR Christophe, LAURENT Fabrice, RASQUIN Fabrice

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BRAIBANT Jean Louis à Mme POTH Michelle

**Excusé(s)** : Mme HELLEBOUT Ludivine, M. MASSON Jean-Yves

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 18/06/2019

**Date d'affichage** : 19/06/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 28/06/2019

et publication ou notification  
du : 01/07/2019

**A été nommé (e) secrétaire** : Mme GANTOIS Renée

#### **Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Concession de service public pour la gestion de la chambre funéraire
- 3°) Avis sur le transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
- 4°) Convention d'occupation d'un local par l'association Vir en fête

- 5°) Comité de jumelage avec la commune de Mortagne sur Sèvre
- 6°) Personnel communal et affaires y afférent
- 7°) Tirage des jurés d'assises
- 8°) Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune
- 9°) Questions diverses
- 10°) Informations du Maire

## **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Cotisation au Parc Naturel Régional  
 Virements de crédits DM n°2  
 Subvention à l'association la Rossette Viroquoise  
 Convention d'occupation du domaine public avec Mme DESCHAMPS Djima  
 Concession de service public pour la gestion de la chambre funéraire  
 Avis sur le transfert de compétence eau et assainissement  
 Convention d'occupation d'un local avec Vir en Fête  
 comité de jumelage  
 création d'un emploi d'adjoint technique du 01 au 31 07 2019  
 Emploi d'adjoint technique du 01 au 31 août 2019  
 Tirage des jurés d'assises  
 Opposition à l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mme GANTOIS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu du 20.05.2019 est approuvé à l'unanimité. La demande pour ajouter un point à l'ordre du jour est annulée et reportée au prochain conseil municipal, à savoir : Contribution au Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADETT).

**réf : 2019-065 Cotisation au Parc Naturel Régional**  
 Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser la cotisation 2019 de 1 557.00 € au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-066 Virements de crédits DM n°2**  
 Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de virer les crédits suivants :

Budget commune

Section de fonctionnement

Dépenses		
6574 subventions		440.00 €
6718 charges exceptionnelles		4 100.00 €
022 dépenses imprévues		- 4 540.00 €

Section d'investissement

Dépenses		
2132 immeuble de rapport		20 000.00 €
020 dépenses imprévues		20 000.00 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-067 Subvention à l'association la Rossette Viroquoise**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de 230 € à la Rossette Viroquoise pour l'organisation du concours de pêche à la fête patronale.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-068 Convention d'occupation du domaine public avec Mme DESCHAMPS Djima**

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de Mme DESCHAMPS Djima,  
Vu la convention d'occupation du domaine public proposée,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour le stationnement d'une friterie, de tables et bancs sur une partie de la parcelle AE 266 avenue posty avec une redevance de 200.52 € par an.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-069 Concession de service public pour la gestion de la chambre funéraire**

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales suivant les dispositions de l'ordonnance n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et notamment son article 10,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25.02.2015 décidant la création d'une chambre funéraire, dans un bâtiment situé ruelle lefevre à Vireux Molhain,

Vu l'autorisation de Monsieur Le Préfet en date du 24.06.2015,

Vu la délibération du conseil municipal du 20.05.2019 décidant d'avoir recours à une concession de service public pour assurer la gestion,

Vu la consultation effectuée du 17.05.2019 au 03.06.2019,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer la convention de concession de service public à l'entreprise EURL ROBLES avec une redevance annuelle de 2500 € et une durée de 3 ans, approuver les tarifs appliqués suivant le bordereau de prix du dossier et autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-070 Avis sur le transfert de compétence eau et assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse à compter du 01.01.2020.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr Le Maire précise qu'il ne sera plus possible d'abonder le budget de l'eau par le budget principal pour maintenir les tarifs. La commune peut décider de conserver l'excédent du budget actuel pour lisser le prix de l'eau sur plusieurs années Mr DEVRESSE suggère de réaliser un emprunt pour les travaux sur le réseau d'eau potable de la rue du 18 juin.*

*Mr HUSSON demande quel mode de gestion sera retenu. Mr DEVRESSE répond que cela s'orienterait vers une gestion en régie. Il y aura sûrement pour commencer de la mise à disposition du personnel des communes avec refacturation à la communauté de communes.*

réf : **2019-071 Convention d'occupation d'un local avec Vir en Fête**

Le Conseil Municipal,

Considérant la convention d'occupation d'un local à la carrière par l'association Vir en Fête,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation d'un garage rue de la carrière.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-072 comité de jumelage**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20.05.2019 créant un comité de jumelage,

Considérant le dépôt de nouvelles candidatures,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de désigner les personnes suivantes pour composer le comité de jumelage,

Mr LAIR Christophe  
Mme DEVRESSE Marie Paule  
Mme LAIR Ghislaine  
Mme BRAIBANT Martine

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-073 création d'un emploi d'adjoint technique du 01 au 31 07 2019**  
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier d'activité dans le service entretien des bâtiment et espaces verts et voirie,  
Sur le rapport de Mr Le Maire et après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois du 01/07/2019 au 31.07.2019.  
L'agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet 35h/semaine.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348.  
Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-074 Emploi d'adjoint technique du 01 au 31 août 2019**  
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier d'activité dans le service entretien des bâtiment et espaces verts et voirie,  
Sur le rapport de Mr Le Maire et après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement

saisonnier d'activité pour une période de 1 mois du 01/08/2019 au 31.08.2019.  
L'agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet 35h/semaine.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348.  
Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-075 Tirage des jurés d'assises**

Le Conseil Municipal,

après délibération et vote,

**PROCEDURE** au tirage des jurés d'assises comme suit :

Mme PEREZ Léa Marie Marcelle née le 26.04.1998 à Revin domiciliée à Vireux  
Molhain 7 rue Gambetta

Mr DAMARTIN Jean Alex né le 27/10/1961 à Saint Denis 97 domicilié à Vireux  
Molhain 18 rue des tilleuls

Mr TERNISIEN Michel Armand Gaston né le 22.01.1947 à Embreville 80 domicilié à  
Vireux Molhain 8 route de najauge

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-076 Opposition à l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF**

Monsieur Le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du contrat d'objectifs et de performance, entre l'état, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce contrat d'objectifs et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du conseil d'administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019 contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est bafouée

Après délibération et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

**DECIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

**DECIDE** d'autoriser Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

NEANT

**Complément de compte-rendu:**

- Répartition entre les communes membres du SIA2V à 55/45 au lieu de 50/50 d'où un gain financier pour la commune
- Subvention du Conseil Départemental pour la création de la bibliothèque
- Félicitations à Mme HELLEBOUT Ludivine pour la naissance de son petit Paul

Mr HUSSON demande où en est notre demande de fonds de concours pour la rue du 18 juin. Mr DEVRESSE informe que c'est compromis mais la demande est maintenue. Mr DEVRESSE sera peut-être un jour obligé de mettre en sens interdit la rue du 18 juin pour les poids lourds.

Mr HUSSON demande à qui est la zone industrielle nord. Mr Le Maire informe qu'elle est de compétence communautaire.

Mme FIORITO demande une intervention sur le propriétaire d'un véhicule qui perd de l'huile rue pasteur.

Mme FLODROPS demande les raisons de la mise en sens unique de la rue de la carrière.

Mr DEVRESSE précise que c'est moins dangereux de mettre l'interdiction dans ce sens. Pour les infractions, les gendarmes interviendront.

Mme FLODROPS signale des nuisances dans son quartier et demande une intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

En mairie, le 01/07/2019

Le Maire

Jean Pol DEVRESSE

